



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 27 juin 2017

Préavis N° 9/2017 concernant le rapport de  
gestion et les comptes de l'exercice 2016

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du  
26 juin 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°9/2017,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 24 avis contraire et 2 abstentions,  
l'amendement du point 2 des conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2016, sous réserve de l'examen positif par la Cogest du bouclage des préavis n°19/2013 (chemin de Pangires), 23/2006 (chemin du Genévrier), 1/2016 (terrain multisports), 12/2011 (chemin de Chamoyron, tronçon supérieur) et 6/2015 (passages à niveau).

**a accepté à la majorité et 5 abstentions, les conclusions du préavis municipal amendé,  
à savoir :**

- Approuver les comptes 2016.
- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2016, sous réserve de l'examen positif par la Cogest du bouclage des préavis n°19/2013 (chemin de Pangires), 23/2006 (chemin du Genévrier), 1/2016 (terrain multisports), 12/2011 (chemin de Chamoyron, tronçon supérieur) et 6/2015 (passages à niveau).

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 26 juin 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente La secrétaire

   
Gabrielle Pasche Séverine Rotondo

